



CH 200101153011

NCR MAILROOM

Protégé par une fois rempli

## Association canadienne enregistrée de sport amateur Déclaration de renseignements

SALLE DU COURRIER

GCI

### Identification

Nom de l'association <b>Fédération canadienne de Maracana</b>	
Adresse <b>604 avenue Westlukke</b>	
Ville <b>Côte Saint-Luc</b>	
Province ou territoire <b>Québec</b>	Code postal <b>H4X1P7</b>

Déclaration pour l'exercice se terminant le

2	0	1	8	1	2	3	1
Année		Mois			Jour		

Est-ce la première déclaration produite par l'association?

Oui  Non

Dans la négative, l'exercice a-t-il été modifié depuis la dernière déclaration produite?

Oui  Non

Est-ce la dernière déclaration que l'association produira?

Oui  Non

Dans l'affirmative, veuillez annexer une explication.

Numéro de dossier

**3058267**

NE/Numéro d'enregistrement

**761126291**

**RR 0001**

L'adresse ci-dessus est-elle identique à l'adresse postale de l'année dernière?

Oui  Non

Si non, est-ce que l'adresse ci-dessus est la nouvelle adresse postale?

Oui  Non

### Indications

1. Remplir la section d'identification.
2. Remplir les cases (ci-dessus à droite) pour indiquer la date de la fin de l'exercice de l'association.
3. Joindre les ÉTATS FINANCIERS de l'exercice visé par cette déclaration. Ces états doivent comprendre entre autres un état des revenus et dépenses pour l'exercice et un état de l'actif et du passif en date de la fin de l'exercice. Les états doivent indiquer les différentes sources de revenu et contenir suffisamment de détails pour démontrer comment les fonds ont été dépensés ou placés.
4. Joindre une liste des noms complets, adresses, numéros de téléphone et professions des administrateurs actuels de l'association.
5. Joindre une liste des personnes, avec leur titre, qui sont autorisées à délivrer des reçus officiels pour l'association.
6. Joindre une note qui explique en détail la procédure de remplacement qui est utilisée lorsque des reçus sont perdus ou abîmés.
7. Faire parvenir par la poste ou autre mode de livraison une déclaration dûment remplie, accompagnée des pièces requises, dans les six mois suivant la fin de l'exercice de l'association, à l'adresse suivante :

Direction des organismes de bienfaisance  
Agence du revenu du Canada  
Ottawa ON K1A 0L5

Formulaire autorisé par le ministre du Revenu national.

**Renseignements requis**

1. Y a-t-il eu des changements dans les documents constitutifs de l'association qui n'ont pas été signalés précédemment? Dans l'**affirmative**, veuillez joindre une copie certifiée de ces changements. Oui  Non
2. Des livres et des registres complets ont-ils été tenus (y compris les doubles de reçus) pour justifier toutes les opérations financières effectuées au cours de l'exercice? Dans la **négative**, veuillez annexer une explication. Oui  Non
3. Veuillez indiquer le montant total pour lequel l'association a délivré des reçus officiels de dons au cours de cet exercice. 0 \$
4. Les reçus utilisés à l'égard de paiements qui ne sont PAS des dons, se distinguent-ils clairement des reçus officiels de dons portant le numéro d'enregistrement/NE? Dans la **négative**, veuillez annexer une explication. Oui  Non
5. L'association a-t-elle délivré des reçus officiels de dons portant une date de l'année civile précédente pour des dons mis à la poste ou autrement envoyés depuis le début de l'année civile? Dans l'**affirmative**, veuillez annexer une explication. Oui  Non
6. Des reçus officiels de dons ont-ils été délivrés pour des dons autres qu'en espèces ou par chèques, c.-à-d. en biens, en services rendus, etc.? Dans l'**affirmative**, veuillez annexer une liste de ces dons ainsi que leur valeur selon le reçu. Oui  Non
7. Est-ce qu'une ou plusieurs des sommes données à l'association ont été remises au donneur pendant l'année? Dans l'**affirmative**, veuillez expliquer (confidentiel). Oui  Non
- 8 a. Au cours de l'exercice, l'association a-t-elle accepté des dons à la condition explicite ou implicite que ces dons servent au profit d'une autre personne, d'un autre club, d'une autre société ou d'une autre association? Dans l'**affirmative**, veuillez annexer une explication (confidentiel). Oui  Non
- b. L'association a-t-elle délivré un reçu officiel de don pour un tel don? Oui  Non

**Attestation**

Doit être signée par deux administrateurs de l'association.

1. Je, Mamadou Cissé de [REDACTED]  
Le nom de l'administrateur dont la signature figure ci-après.

2. Je, Monia Triki de [REDACTED]  
Le nom de l'administrateur dont la signature figure ci-après.

Adresse (confidentiel)

CERTIFIE PAR LES PRÉSENTES que les renseignements fournis dans cette déclaration et dans tous les documents ci-joints sont, à ma connaissance, exacts, complets et à jour. (Remarque : Le fait de fournir des renseignements faux ou trompeurs constitue une infraction grave à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.)

1. Signature de l'administrateur (confidentiel)	Poste au sein de l'association <b>Président</b>
Numéro de téléphone (résidence) (confidentiel)	Numéro de téléphone (bureau)
Date	
2. Signature de l'administrateur (confidentiel)	Poste au sein de l'association <b>Trésorière générale</b>
Numéro de téléphone (résidence) (confidentiel)	Numéro de téléphone (bureau)
Date	

**ACESA :**

Les renseignements personnels sont recueillis en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et sont utilisés pour établir et valider l'identité et les coordonnées des administrateurs, des fiduciaires, des dirigeants ou autres responsables et des représentants autorisés de l'organisme. Ces renseignements serviront aussi à des fins de collecte indirecte de renseignements personnels supplémentaires provenant d'autres sources internes et externes, notamment le numéro d'assurance sociale (NAS), les renseignements fiscaux personnels, les renseignements financiers et biographiques pertinents, lesquels peuvent servir à évaluer le risque global en matière d'enregistrement relativement aux obligations liées à l'enregistrement et définies par la Loi et la common law. Le NAS est recueilli en vertu du paragraphe 237 de la Loi et est utilisé aux fins d'identification.

L'Agence du revenu du Canada (ARC) mettra ce formulaire et toutes les pièces jointes, à l'exception des renseignements désignés confidentiels, à la disposition du public sur demande, ou les affichera sur le site Web de la Direction des organismes de bienfaisance. Les renseignements personnels peuvent aussi être divulgués à l'organisme en question ou à ses représentants autorisés et à d'autres tierces parties conformément aux dispositions relatives à la divulgation en vertu de l'article 241 de la Loi. Les renseignements personnels peuvent aussi être communiqués à d'autres agences ou ministères gouvernementaux dans le cadre d'ententes d'échange de renseignements personnels selon les dispositions relatives à la divulgation en vertu de l'article 241 de la Loi. Les renseignements incomplets ou inexacts peuvent entraîner des mesures dont la portée s'étend de la suspension des priviléges liés à la remise de reçus aux fins de l'impôt jusqu'à la révocation de l'enregistrement de l'organisme de bienfaisance.

Les renseignements sont décrits dans le fichier de renseignements personnels ARC PPU 200 du Programme des organismes de bienfaisance et sont protégés par la Loi sur la protection des renseignements personnels. Les individus ont le droit de protection de leurs renseignements personnels, peuvent y accéder et y apporter des corrections ou des mentions. Sachez que vous pouvez déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada au sujet des pratiques de traitement de vos renseignements.

Avis aux administrateurs et autres responsables : L'ARC encourage fortement l'association à informer volontairement les administrateurs et les autres responsables que leurs renseignements personnels ont été recueillis et divulgués à l'ARC pour la présentation de sa déclaration annuelle de renseignements.

Je confirme que j'ai lu l'énoncé de confidentialité ci-dessus.

# FÉDÉRATION CANADIENNE DE MARACANA

604, Avenue Westluke , Côte Saint-Luc (Qc) H4X 1P7

## États financiers préparés en fonction de la comptabilité de caisse

Exercice se terminant au 31 décembre 2018

### État de l'actif et du passif

Actif	31 décembre 2017	31 décembre 2018
Solde de caisse	- \$	- \$
Avances des membres fondateurs 2016	<u>12 960,99 \$</u>	<u>39 365,12 \$</u>
Total	<b>12 960,99 \$</b>	<b>39 365,12 \$</b>
Passif		
Dettes à payer 2016	<u>12 960,99 \$</u>	<u>39 365,12 \$</u>
Total	<b>12 960,99 \$</b>	<b>39 365,12 \$</b>

# FÉDÉRATION CANADIENNE DE MARACANA

604, Avenue Westluke , Côte Saint-Luc (Qc) H4X 1P7

## État des recettes et des dépenses

<b>Recettes</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Emprunt des membres fondateurs (voir note 1)	12 960,99 \$	2 939,57 \$
Emprunt des joueurs participants (voir note 1 et 3)	- \$	17 850,00 \$
Participations des équipes - Championnat	2 040,00 \$	2 250,00 \$
Participations des équipes - Coupe	500,00 \$	1 362,70 \$
Sponsor pour le MARA-CAN	- \$	850,00 \$
	<b>Total</b>	<b>15 500,99 \$</b>
		<b>25 252,27 \$</b>
<b>Dépenses (voir note 2)</b>		
Frais divers - Championnat	1 173,34 \$	1 305,35 \$
Frais divers - Coupe	1 807,07 \$	1 350,31 \$
Participation MARA-CAN	12 520,58 \$	22 596,61 \$
	<b>Total</b>	<b>15 500,99 \$</b>
		<b>25 252,27 \$</b>

## FÉDÉRATION CANADIENNE DE MARACANA

604, Avenue Westluke , Côte Saint-Luc (Qc) H4X 1P7

### Note 1 :

Avances de fonds pour le voyage pour participer à la CAN	2017	2018
[REDACTED] président	10 988,95 \$	2 939,57 \$
[REDACTED] vice-président	1 531,63 \$	- \$
Billets d'avion avancés par les joueurs participants	<hr/> - \$	<hr/> 17 850,00 \$
	<hr/> 12 520,58 \$	<hr/> 20 789,57 \$
Avances de fonds pour paiement frais courants	2017	2018
[REDACTED] vice-président	158,20 \$	- \$
[REDACTED] président	<hr/> 282,21 \$	<hr/> - \$
	<hr/> 440,41 \$	<hr/> - \$

## FÉDÉRATION CANADIENNE DE MARACANA

604, Avenue Westluke , Côte Saint-Luc (Qc) H4X 1P7

### Note 2 :

#### Détail des dépenses par rubriques

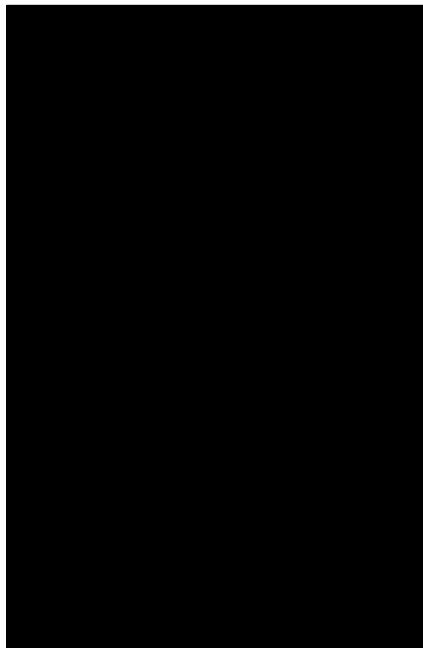
		2017	2018
Championnat	Prix décernés	413,13 \$	142,98 \$
	Location gymnase	310,00 \$	723,00 \$
	Fournitures diverses	430,21 \$	439,37 \$
	<b>Total divers</b>	<b>1 153,34 \$</b>	<b>1 305,35 \$</b>
Coupe	Prix décernés	350,00 \$	212,70 \$
	Location gymnase	632,60 \$	635,63 \$
	Fournitures diverses	233,25 \$	201,98 \$
	Frais de voyage	591,22 \$	300,00 \$
	<b>Total divers</b>	<b>1 807,07 \$</b>	<b>1 350,31 \$</b>
Voyage MARA-CAN	Billets d'avion et visas	8 232,71 \$	17 910,00 \$
	Billet d'avion du Président	1 421,63 \$	1 250,00 \$
	Billet d'avion et visa du vice-président	1 531,63 \$	
	Perdiem pour 16 voyageurs CAN 2018 -	900,00 \$	1 700,00 \$
	Achat d'équipement pour la CAN	434,61 \$	1 736,61 \$
	<b>Total voyage</b>	<b>12 520,58 \$</b>	<b>22 596,61 \$</b>

## FÉDÉRATION CANADIENNE DE MARACANA

604, Avenue Westluke , Côte Saint-Luc (Qc) H4X 1P7

### Note 3 :

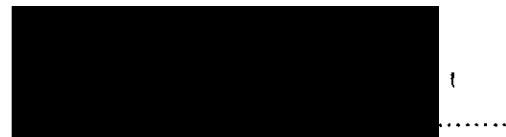
Liste nominative des participants ayant avancés des fonds pour leurs billets d'avion



1 190,00 \$  
1 190,00 \$  
1 190,00 \$  
1 190,00 \$  
1 190,00 \$  
1 190,00 \$  
1 190,00 \$  
1 190,00 \$  
1 190,00 \$  
1 190,00 \$  
1 190,00 \$  
1 190,00 \$  
1 190,00 \$  
1 190,00 \$  
1 190,00 \$  
1 190,00 \$

Signature de la Trésorière : Monia Triki

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Monia Triki".





**MARA CANADA**

Fédération canadienne de maracana – 604, avenue Westluke – Côte Saint-Luc (Québec) H4X 1P7

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM	ADRESSE	OCCUPATION	TÉLÉPHONE
Mamadou Cissé			
Lisa Cormier			
Ronald Charbonneau			
Émile Koffi Tamakloé			
Assane Diawandou			
Daouada Konaté			
Denis Miron			
Monia Triki			
Léonce Hervé Atta			



**MARACANA**

Fédération canadienne de maracana – 604, avenue Westluke – Côte Saint-Luc (Québec) H4X 1P7

### **MEMBRES AUTORISÉS À ÉMETTRE DES REÇUS OFFICIELS**

NOM	ADRESSE	TITRE
Mamadou Cissé		Président
Monia Triki		Trésorière Générale

PS : En cas de perte ou d'altération d'un reçu, un duplicata sera délivré pour son remplacement.